Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200066785-20251219-C_2025_139-DE

Conseil Communautaire du 18 décembre 2025 Délibération n°C_2025_139

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit décembre à 18 heures 00 le Conseil Communautaire légalement convoqué le 5 décembre 2025, s'est réuni à Siège OBC - Malestroit sous la présidence de M. Jean-Luc BLEHER

Séance publiée le : 5 décembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 49

Etaient présents (32) :
BLEHER Jean-Luc, STRICOT Gaëlle, LELIEVRE Pierrick, HERRY Marie-Hélène, YHUEL Yann, MARCY Christelle, HOURMAND Sylvie, GICQUELLO Bruno, GUE Thierry, GENOUEL Fabrice, HURTEBIZE Didier, DE CHABANNES Alain, LAUNAY Guénaël, FEUTELAIS Pierrick, NAEL David, GOURMIL Nathalie, BALAC Loïc, CHEDALEUX Sylvie, HOUEIX Marie-Claude, GICQUEL Erwan, COWET Vincent, RODRIGUEZ Paul, METAYER Cassandre, THÉBAUD Didier, BOUDART André, LE GOUE Mickaël, GUILLERME Gwen, BLANCO-HERCELIN Carole, GUEGAN Rozenn, OLIVIER Celine, GUYOT Tony, ROBERT Joseph

Absents ayant donné pouvoir (11) :
GUIHARD Jean-François donne procuration à BLEHER Jean-Luc, MOHAËR Céline donne procuration à LAUNAY Guénaël, PRINCELLE Chantal donne procuration à NAEL David, LORIOT Viviane donne procuration à ROBERT Joseph, MARTIN Michel donne procuration à GICQUEL Erwan, PIEL Mickaëlle donne procuration à RODRIGUEZ Paul, COLLEAUX David donne procuration à METAYER Cassandre, BERTHET Michel donne procuration à HURTEBIZE Didier, ROCHER Jacques donne procuration à LELIEVRE Pierrick, BOULANGER Delphine donne procuration à GENOUEL Fabrice, FABLET Jérôme donne procuration à GUEGAN Rozenn

Absents excusés (6) :
HERVE Muriel, JEHANNIN Pascal, HOUSSIN Yvette, SOGORB-MOUTEL Annie, BRAUD Maurice, NICOLE Sophie

Secrétaire de séance : M. Alain DE CHABANNES

Objet : - Commande publique - Lavages des conteneurs enterrées, semi-enterrées et aériens - Lancement de la consultation et autorisation de signature du marché

La vice-présidente rappelle au Conseil communautaire que de l'Oust à Brocéliande lavait ses colonnes déchets en effectuant des devis auprès de plusieurs prestataires.

Afin de respecter le code de la commande publique, considérant les montants engagés pour ces prestataires, il est nécessaire de lancer un marché de lavage des conteneurs sur le territoire pour les deux flux restants en colonnes : ordures ménagères résiduelles et verre.

Elle présente le cahier des charges M2607 et précise qu'avec une estimation financière de 225 000,00€ HT maximum, il est nécessaire de procéder à une consultation d'entreprises pour plusieurs prestations sur l'ensemble de la période selon les modalités suivantes :

- Montant maximum période 1 (2026) : 45 000 € HT
- Montant maximum période 2 (2027) : 60 000 € HT
- Montant maximum période 3 (2028) : 60 000 € HT
- Montant maximum période 4 (2029) : 60 000 € HT

- consultation selon la procédure formalisée d'appel d'offres ouvert avec publication d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP et au JOUE et mise en ligne du

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 056-200066785-20251219-C_2025_139-DE

dossier de consultation sur le profil acheteur de la communauté de communes via la plateforme E-Mégalis ;

- accord-cadre d'une durée initiale de la date d'émission de l'Ordre de service jusqu'au 31 décembre 2026 (période 1) reconductible de manière expresse trois fois un an (période 2, 3 et 4).

- Les critères suivants ont été retenus :

Critères	Pondération
Valeur technique, analysée au regard du cadre de réponse et des sous-critères suivants : - **Matériel et protocoles de nettoyage** - **Moyens humains dédiés et organisation de la prestation** - **Compte rendu de prestation** - **Démarche environnementale**	**60%** *25%* *25%* *5%* *5%*
Montant des prestations *Offre la mieux disante / offre considérée x 40*	**40%**

Pour le jugement du critère valeur technique, les candidats devront répondre impérativement à partir du document « cadre de réponse » valant mémoire technique. Les mémoires tech-niques autres que celui du cadre imposé par l'acheteur ne seront pas recevables et ne seront pas pris en compte pour la notation. La note de 0 sera donc appliquée.

Le cadre de réponse ne devra pas dépasser 16 pages (soit 8 feuilles recto verso : plans, gra-phiques et annexes compris), hors pages de garde. Aucune annexe ne sera prise en compte.

Le Conseil communautaire est invité à se prononcer sur :

- L'AUTORISATION donnée au président, ou à son représentant, de procéder à la consultation des entreprises dans les conditions décrites ci-dessus
- L'AUTORISATION donnée au président, ou à son représentant d'attribuer le marché à l'entreprise présentant l'offre économiquement la plus avantageuse dans la limite des crédits inscrits au budget
- L'AUTORISATION donnée au président, ou à son représentant, de signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le président
Monsieur Jean-Luc BLEHER

